



Mont-Laurier

**AVIS PUBLIC aux personnes intéressées  
par le projet de règlement 134-49 modifiant le règlement de zonage  
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**PRENEZ AVIS QUE** le conseil a adopté, lors de sa séance du 28 janvier 2019, le projet de règlement mentionné ci-dessous et qu'il tiendra à ce sujet une assemblée publique de consultation, le **lundi 25 février 2019 à 19 h 30**, à la salle du conseil située au 300, boulevard Albiny-Paquette. Au cours de cette assemblée publique, le projet sera expliqué de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

**Projet de règlement numéro 134-49** : modifiant le règlement numéro 134 relatif au zonage de la Ville afin de modifier les limites des zones H-321 et CP-829 ainsi que la grille des usages et normes en regard de la zone P-444.

L'objet de ce règlement vise précisément à :

- modifier les plans de zonage pour agrandir la zone H-321 à même la zone CP-829 sur une superficie de 26,60 mètres carrés afin de régulariser l'empiètement d'un garage résidentiel sur le terrain de Transforce;
- modifier la grille des usages et normes en regard de la zone P-444 afin d'y permettre différents commerces dans le but de permettre la reconversion de l'ancienne Église le Cœur immaculé de Marie.

Les zones visées sont:

**CP-829** : comprend les propriétés de TFI 2 SEC situées au 3757 et 3763 chemin de la Lièvre Nord;

**H-321** : située au secteur Lépine comprenant les rues de la Colline, du Passant, du Croissant, de la Victoire, de la Pente-Douce et les chemins du Coteau et Bellevue;

**P-444** : comprend l'école de la Carrière, l'ancienne Église Cœur Immaculé de Marie et le terrain vacant servant de stationnement, le centre de la petite enfance la Fourmilière et une partie du parc Ernest-Léonard.

Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement au bureau du Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 300, boulevard Albiny-Paquette, pendant les heures de bureau, ou sur le site Internet de la Ville, au <https://www.villemontlaurier.qc.ca/vie-municipale/reglements-municipaux>.

DONNÉ À MONT-LAURIER, ce 6 février 2019  
Véronik Chevrier, assistante-greffière